



# BAREME HONORAIRES 2025

## AGENCE MARCHE LIMOUSIN

### Transaction sur immeuble à usage d'habitation

Tarif forfaitaire en euros T.T.C à la charge du vendeur

Moins de: 20 000 €	3 500 €
De 20 001 € à 40 000 €	4 000 €
De 40 001 € à 45 000 €	4 800 €
De 45 001 € à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 60 000 €	6 000 €
De 60 001 € à 69 000€	7 000 €
De 69 001 € à 76 000 €	7 500 €
De 76 001 € à 91 000 €	8 000 €
De 91 001 € à 105 000 €	8 500 €
De 105 001 € à 120 000€	9 500 €
De 120 001 € à 137 000€	10 000 €
De 137 001 € à 152 000€	11 000 €
De 152 001 € à 168 000€	11 500 €
De 168 001 € à 183 000€	12 500 €
De 183 001 € à 198 000€	13 000 €
De 198 001 € à 213 000€	14 000 €
De 213 001 € à 229 000€	14 500 €
De 229 001€ à 250 000€	15 000 €
De 250 001€ à +	15 000€+4%

### AFFICHAGE DES PRIX DE VENTE

La rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible lorsque la transaction aura été effectivement conclue

### Les honoraires de transaction comprennent :

- L'estimation du bien
- La diffusion du bien à vendre dans le Réseau National Orpi
- La diffusion sur le site [www.orpi.com](http://www.orpi.com)
- La diffusion sur plusieurs sites internet majeurs
- La publicité
- Les visites
- La rédaction du compromis de vente
- Le suivi dossier jusqu'à la vente définitive
- Et tous les services Orpi

### Estimation du bien : 125 €HT soit 150€TTC\*

\*Selon le taux de TVA actuellement en vigueur (si le taux de TVA venait à varier en plus ou moins, le taux TTC de la rémunération évoluerait de la même manière).  
En cas de délégation, le montant des honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Barème mis à jour en Mai 2025.

SARL AGENCE CONSEIL - SARL au capital de 8000 € - RCS LIMOGES 478 045 230 - Certes professionnelles N°TI 289-18 Boulevard Carnot 87000 Limoges  
Garantie financière : G.F.C. 58 rue Gal Ferrié - 38100 Grenoble - montant garantie : 180 000 € N° TVA intracommunautaire : FR 14 478 045 230 00040 - ORIAS 08 043 929  
Tél. 05 55 06 06 01 - 05 55 06 96 86 - E-mail : [agence-conseil@orpi.com](mailto:agence-conseil@orpi.com)

# GRILLE TARIFAIRES - HONORAIRES DE SYNDIC

<b>Honoraires de Syndic :</b>		<b>Fonction du nombre de lots Cf. contrat de syndic signé</b>
<b>Prestations Particulières</b>		<b>Tarifs TTC* **</b>
Prestations particulières (hors frais d'envoi des documents)		90 €/heure
<b>Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires</b>		
Préparation, convocation et tenue d'assemblée générale supplémentaire de 2H (9h/18h)		360 €
<b>Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division</b>		
Etablissement ou modification du règlement suite à décision du syndicat		Montant fixé en Assemblée Générale
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété		Montant fixé en Assemblée Générale
<b>Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres</b>		
Déplacement sur les lieux		Vacation au temps passé
Prise de mesures conservatoires		Vacation au temps passé
Assistance aux mesures d'expertise		Vacation au temps passé
Suivi du dossier auprès de l'assureur		Vacation au temps passé
Prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables rendues nécessaires par l'urgence		Coût horaire majoré de 150 %
<b>Prestations relatives aux travaux et études techniques</b>		Montant fixé en Assemblée Générale
<b>Prestations relatives aux litiges et contentieux</b>		
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception		43 €
Constitution d'un dossier transmis à avocat, huissier ou assureur protection juridique		250 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat		Vacation au temps passé
<b>Autres prestations</b>		
Diligences liées à la préparation d'acquisition ou disposition des parties communes		Vacation au temps passé
Reprise de comptabilités sur exercice antérieur non approuvé et non réparti		Vacation au temps passé
Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (union syndicats, ...)		Vacation au temps passé
Constitution et suivi de dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat		Vacation au temps passé
Constitution et suivi de dossier de subvention accordé au syndicat		Vacation au temps passé
Immatriculation initiale du syndicat		De 0 à 50 lots : 400 € De 51 à 100 lots : 520 € + 100 lots : 700 €
<b>Frais et honoraires imputables aux copropriétaires</b>		
Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception		45 €
Relance après mise en demeure		36 €
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé		96 €
Frais de constitution ou de main levée d'hypothèque		150 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer		150 €
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice et suivi en cas de diligences exceptionnelles		Vacation au temps passé
Etablissement du pré état daté		240 €
Etablissement de l'état daté		380 €
Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965)		150 €
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ou des diagnostics techniques		36 €
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R.134-3 du Code de la construction et de l'habitation		36 €
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes		36 €

\* Selon le taux de TVA actuellement en vigueur (si le taux de TVA venait à varier en plus ou en moins, le taux TTC de la rémunération évoluerait de la même manière). Grille tarifaire en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025



# GRILLE TARIFAIRES

## HONORAIRES DE LOCATION

### Honoraires de Location-Habitat

○ Charge Propriétaire	<b>8.5% du loyer hors charges annuel TTC incluant les honoraires d'état des lieux à 3€/m<sup>2</sup></b>
○ Charge Locataire	<b>8.5% du loyer hors charges annuel TTC incluant les honoraires d'état des lieux à 3€/m<sup>2</sup></b>

### Honoraires de Location-Commercial et Professionnel

○ Charge Preneur	<b>10% du loyer Triennal HT-HC.</b> Incluant les honoraires de rédaction de bail pour 1500€ HT, Les honoraires d'état des lieux pour 200€ HT et les honoraires de commercialisation avec forfait minimum de 1 000€ HT.
------------------	---

## HONORAIRES GESTION LOCATIVE

### Prestations Mensuelles

	Tarifs TTC***
Honoraires de gestion courante mensuels	7.98% TTC du montant total des encaissements
Frais administratifs mensuels avec accès extranet	3.99€
Honoraires de gestion de parties communes mensuels uniquement pour monopropriété	54€
Gestion des réparations de gestion courante ( <i>facture moins de 150€ TTC</i> )	Offert
Aide à la déclaration des revenus	5.94€/ mois par lot géré

### Prestations Optionnelles

Garantie des Loyer Impayés	2.99% TTC* du loyer charges comprises
Assurance Propriétaire non occupant-Appartement	75€/an
Assurance Propriétaire non occupant-Maison	175€/an

### Prestations sur Demande Expresse

Rédaction d'un bail de location sans recherche de locataires/ d'un bail commercial et professionnel	200€/1800€
Rédaction d'état des lieux d'entrée sans recherche de locataires	3€/m <sup>2</sup>
Rédaction d'état des lieux de sortie aux frais exclusifs du bailleur	250€
Suivi de travaux dans le cadre de la gestion courante (inf.à 800€ TTC)	Offert
Suivi de travaux supérieurs à 800€ (hors gestion courante)	1.9% TTC du montant de la facture globale
Vacation horaire (Ex: présentation aux réunions de copropriété)	65€/Heure
Visite conseil avant état des lieux de sortie	Offert
Envoy dossier contentieux à huissier ou avocat	65€

\*Selon le taux de TVA actuellement en vigueur (si le taux de TVA venait à varier en plus ou en moins, le taux TTC de la rémunération évoluerait de la même manière).

\*\*Dans la limite et selon le plafond légal actuellement en vigueur: 8€ TTC/m<sup>2</sup> pour les visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et 3€ TTC/m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux.

Grille tarifaire en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Immoconseil

Achat-Vente-Location-Gestion-Syndic-Commerces et Entreprises

18, Boulevard Carnot 87000 LIMOGES-Tél. 0555060616-Fax. 0555069686-E-mail: immoconseil@orpi.com

Succursale: 26, Avenue du Président Sadi Carnot-87350 PANAZOL-Tel. 0555301930-Fax. 0555069686-E-mail: immoconseil@orpi.com

SARL au capital de 8000€- APE 6831Z- RCS LIMOGES 492079942- Cartes professionnelles N° TI318GI108-N° TVAFR39 492079942-N° ORIAS: 08043 509

Caisse de garantie: G.F.C.- Montant de la garantie: 350000€- 58 rue Gal Ferrié-38100 Grenoble- Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

[www.orpi.com/immoconseil](http://www.orpi.com/immoconseil)



[www.orpi.com](http://www.orpi.com)